



PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du lundi 3 octobre 2022 à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 30 juin 2022

1. ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Congrès national des Parcs naturels régionaux de France
- 1.2 Présentation des observations et recommandations de la Chambre régional des comptes sur la politique Parcs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

2. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

- 2.1 Campagne de communication « La Montagne...Respect ! »

3. POLITIQUES TERRITORIALES

- 3.1 Animation de la transition énergétique 2023
- 3.2 Animation mobilité 2023
- 3.3 Animation et gestion Leader

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le compte-rendu du 30 juin 2022. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il demande au bureau de rajouter deux points :

- Démarche Particip'Action en Chartreuse
- Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse

Les membres du bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ces nouveaux points.

1 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par le Président

1.1 – Congrès national des Parcs naturels régionaux de France

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France se tiendra dans le Parc naturel régional de Brière, les 19, 20 et 21 octobre 2022 sur le thème : « L'urgence des convergences face à la crise écologique et climatique ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse se rendra dans le Parc naturel régional de Brière.

Elle sera constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (2 personnes).
- D'élus représentant le Syndicat Mixte : le Président et 2 élus du Bureau syndical.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette délégation et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, de déplacement, d'achat de produits de dégustation pour la soirée des Parcs.

De même, il prend en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, de repas, de stationnement, de transport en commun ...) qui auraient été avancés par les participants.

Les 2 élus en délégation seront Michelle MONIN et Maurice DELPHIN.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,***
- ***D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.***

Votants (en voix) : 28

Exprimés (en voix) : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Stéphanie BREYTON et Cédric VIAL

1.2 – Présentation des observations et recommandations de la Chambre régionale des comptes sur la politique Parcs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre d'une enquête régionale portant sur la gestion des parcs naturels régionaux, la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a contrôlé le pilotage, le soutien financier et le suivi de ces Parcs par la Région pour les exercices 2016 et suivants.

Synthèse des observations de la Chambre régional des comptes

La région consacre des moyens budgétaires importants à ses parcs (53 M€ entre 2016 et 2020). Elle a également formalisé, dans une délibération-cadre en juin 2018, les orientations générales de son appui aux parcs, privilégiant les dépenses d'investissement, la recherche d'une simplification des chartes ou encore le soutien aux missions d'innovation et d'expérimentation.

Le pilotage politique des PNR est assuré, au niveau de l'exécutif, par un vice-président. De nombreux élus régionaux siègent dans les comités syndicaux des PNR, leur présence effective étant toutefois inégale, privant parfois la région d'une bonne prise en compte, par les syndicats mixtes de gestion des PNR, des priorités de ses politiques thématiques régionales dans les territoires des parcs.

La chambre recommande à la région de remettre en place un régime de convention-cadre avec l'ensemble des PNR pour formaliser ses priorités, notamment dans le domaine de la transition écologique et de protection de la biodiversité, en veillant à ce que chacune des conventions conclues spécifiquement par la suite avec chaque PNR prévoit un programme d'actions répondant clairement aux objectifs généraux tels qu'ils auront été redéfinis.

Concernant son appui financier aux PNR, la chambre observe le maintien d'un écart important du niveau de la contribution forfaitaire entre les parcs, au détriment de ceux les plus récemment créés, l'intention de la région d'homogénéiser ces participations n'ayant pu être réalisée pendant la période de contrôle. Elle invite la région à prendre en compte cet écart, et les conséquences du gel de sa contribution forfaitaire pour certains parcs dont le territoire est amené à s'élargir.

La chambre invite la région à se doter d'une vision consolidée de son soutien financier aux PNR, qui outre les participations statutaires et conventionnelles comprend certains financements liés à des conventions spécifiques ou à la mise en œuvre de financements au titre des fonds européens, sur la mobilisation desquels elle pourrait mieux communiquer et accompagner les PNR.

Synthèse des recommandations de la Chambre régional des comptes

Recommandation n° 1 : Mettre en place des mesures pour améliorer la participation et l'implication des élus régionaux dans les instances des parcs.

Recommandation n° 2 : Formaliser la typologie des investissements pouvant bénéficier de subventions d'investissement, en rapport direct avec les missions des parcs.

Recommandation n° 3 : Mettre en place une communication ciblée et un accompagnement administratif et technique sur les actions pouvant être financées par les fonds européens à destination des syndicats mixtes des PNR et de leurs partenaires, dès l'adoption des prochains programmes opérationnels.

Recommandation n° 4 : Mettre en place une convention-cadre permettant à la région de s'assurer une meilleure prise en compte par les PNR de ses priorités en matière de patrimoine naturel, de biodiversité et de politiques sectorielles.

Recommandation n° 5 : Animer, au niveau du vice-président en charge des parcs, le réseau des élus régionaux désignés dans les PNR, pour une meilleure appropriation par ceux-ci des politiques thématiques régionales dans la programmation des actions des PNR.

Recommandation n° 6 : Dresser une cartographie de l'expertise et des études techniques menées par les PNR pouvant éclairer les orientations de la région dans la mise en œuvre de certaines de ses compétences.

Conséquences du rapport de la CRC sur les Parcs

Le Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge des Parcs naturels régionaux, Thierry Kovacs, nous a présenté, le 30 août 2022, ses premières réflexions suite aux observations et recommandations de la Chambre régional des comptes. Il souhaite que :

- la participation statutaire régionale soit plus équitable entre les parcs,
- la nouvelle convention-cadre permette de mieux définir les priorités d'intervention des parcs,
- le nombre d'élus régionaux siégeant au sein du Parc soit réduit pour renforcer leur participation effective,
- le renouvellement des instances du Parc ne se fasse pas uniquement lors du renouvellement des conseils municipaux mais aussi après les élections régionales et départementales,
- la Région et les départements puissent avoir à minima 50 % des voix au comité syndical,
- l'engagement financier du territoire puisse arriver à terme de 20% du statutaire.

Par conséquent, nous serons amenés à modifier les articles concernés de nos statuts.

Il s'agit de l'article 7 (composition du comité syndical) pour acter le principe :

- d'une diminution du nombre de délégués régionaux, pour renforcer leur participation effective aux instances,
- que la Région et les départements devront avoir à minima 50 % des voix au comité syndical (non nécessaire puisque c'est déjà le cas),
- que le renouvellement des instances se fera également après les élections régionales et départementales.

Il s'agit de l'article 9 (élection du Président et des Vice-présidents) pour acter le principe :

- que les membres délibérants du Comité Syndical procèdent à l'élection du Président du Syndicat mixte après les élections municipales, régionales et départementales.

Il s'agit de l'article 16 (répartition des charges) pour acter le principe que :

- le financement du bloc territorial devra atteindre à terme au moins 20 %.

Le Président rappelle que Nathalie BERANGER assure la liaison entre le Parc et la Région avec d'autres élus comme Cédric VIAL.

Pour Nathalie BERANGER, le fait de diminuer le nombre de délégués régionaux permettra une meilleure implication des délégués aux instances.

Concernant les recommandations, Dominique ESCARON précise qu'il sera très aisé pour le Parc de les mettre en place. Il s'agira, par exemple, de faire des priorités, de mieux utiliser la cellule Europe de la Région, de diffuser largement les études et expertises du Parc en les cartographiant, de communiquer sur l'origine des fonds des opérations (Europe, Région...) car le Parc ne lève pas l'impôt, il est redistributeur et ne finance donc jamais en direct. Il sera nécessaire de renouveler les instances après les élections régionales, départementales et municipales.

Thierry KOVAKS a également fait part de ses souhaits d'homogénéisation de tous les Parcs de la Région notamment avec l'harmonisation de la participation statutaire entre chaque Parc.

Cédric VIAL ne perçoit pas de gros changement pour le Parc de Chartreuse, il sera très facile de passer d'une cotisation du territoire de 17% à 20%.

Dominique ESCARON rappelle que les cotisations n'ont pas augmenté depuis 2008, et la participation des communes évoluera avec l'extension du territoire de 57 à 72 communes.

Pierre BONNARDON trouve légitime ces contrôles, il constate qu'ils vont bien au-delà d'un simple suivi de la gestion des comptes et ne se limite pas seulement à l'examen de la dépense des fonds publics.

Cédric VIAL explique que la Région a des compétences et des objectifs fixés, elle vérifie que les fonds sont dépensés de la bonne manière. La CRC demande donc à la Région si les fonds sont utilisés correctement et comme prévu.

Gilbert GUIGUE rajoute que les compétences sont mieux définies depuis la loi NOTRe.

Nathalie BERANGER résume que l'enquête des Parcs de la CRC fait ressortir des pilotages et des manières de travailler différents.

Artur FATELA précise que la demande régionale faite est la même pour tous les Parcs, mais qu'il existe une différence de cotisations statutaires entre les « jeunes Parcs » comme la Chartreuse et les plus anciens.

Michelle MONIN demande quand et comment se fera l'augmentation de la participation du territoire à 20%.

Dominique ESCARON explique que l'engagement de passage de 17 à 20% se fera certainement par l'augmentation de la participation statutaire, par l'apport des nouvelles communes adhérentes et les contributions des EPCI et pourquoi pas avec l'augmentation de la participation du département de la Savoie comme l'a suggéré Gilbert GUIGUE.

Artur FATELA conclut que les statuts pourront être modifiés lors d'un prochain comité syndical qui se tiendra après la publication du décret du ministère.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De prendre acte de l'enquête régionale portant sur la gestion des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes réalisée par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **De prendre acte que les suggestions formulées par le Vice-président en charge des Parcs naturels régionaux conduiront à une modification des statuts du Parc de Chartreuse en Comité syndical.**

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Point présenté par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

2.1 – Campagne de communication « La Montagne... Respect »

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi, des conflits arrivent régulièrement entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs... C'est pourquoi un projet de coopération LEADER entre la communauté d'agglomération de la Montagne basque, le PNR du Massif des Bauges et le PNR de Chartreuse a vu le jour fin 2019.

A l'écoute des acteurs pastoraux de leur territoire, les trois partenaires ont défini une stratégie de communication afin de réaffirmer la légitimité et les effets positifs de l'activité pastorale, et de sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter.

PRINCIPALES ACTIONS POUR 2022-2023

Le projet consiste à mettre en œuvre la stratégie de communication et de sensibilisation au respect du pastoralisme. Pour cela le Parc de Chartreuse souhaite élaborer une campagne de communication, réaliser différents outils de communication, et diffuser les messages :

- Diffusion de spots radio ;
- Impression de cartes postales et d'affiches, à diffuser dans les offices de tourisme, acteurs touristiques et réseaux de transports en commun ;
- Diffusion des messages auprès de la presse, sur les sites web outdoor, sur les réseaux sociaux ;
- Création d'un visuel sur la thématique du bivouac et des feux.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Campagne année 1	13 157, 66 €	Région (40%)	8 169,09 €
		FEADER (40%)	8 169,09 €
		Autofinancement Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	2 000,00 €
Campagne année 2	7 265,06 €	Autofinancement parc	2 084,54 €
Total	20 422, 72 €	Total	20 422, 72 €

Artur FATELA rapporte que la campagne de communication a été largement diffusée et appréciée. Il explique, comme l'a demandé Pierre BONNARDON, qu'il n'y a pas de panneau pour ne pas encombrer le paysage, ce sont plutôt des actions de sensibilisation sur le terrain en alpages et par les offices de tourisme.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention du FEADER et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – POLITIQUES TERRITORIALES

3.1 – Animation de la transition énergétique

Point présenté par le Président

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme TEPOS de transition énergétique. Dans ce cadre, une chargée de mission assure l'animation de la démarche, portant sur les volets maîtrise des consommations énergétiques, production d'énergie renouvelable et mobilité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la transition énergétique sur l'année 2023 (du 1er janvier au 31 décembre).

Principales missions :

- Animation générale du programme TEPOS et de son suivi - évaluation,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs,
- Animation et suivi des projets de coopération,
- Participation aux réunions de réseaux.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	46 499.59 €	Europe Leader (80%)	42 779.62 €
Coûts indirects	6 974.94 €	Autofinancement parc (20%)	10 694.91 €
Total	53 474.53 €	Total	53 474.53 €

Stéphanie BREYTON demande si certains postes pourront être pérennisés grâce au nouveau contrat LEADER.

Artur FATELA précise qu'aujourd'hui de nombreux postes sont financés grâce à des programmes spécifiques comme Leader, mais que ce ne sera pas forcément la réalité de demain.

Stéphanie BREYTON en conclut qu'il faudra trouver des solutions pour financer ces postes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Votants (en voix) : 36
 Exprimés (en voix) : 36
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 – Animation mobilité

Point présenté par le Président

Le programme PEnD-Aura+ dont le Parc était lauréat a permis d'initier de nombreuses actions afin de mutualiser l'usage de la voiture individuelle. Le programme arrive à sa fin et le Parc souhaite pour cela assurer la poursuite des actions entamées.

Une chargée de mission assure depuis 2019 la mise en œuvre des actions sur la mobilité du Parc. Ces actions permettent notamment d'accompagner l'expérimentation de nouveaux services de mobilité et de sensibiliser à de nouvelles pratiques de déplacement.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la mobilité sur l'année 2023 (du 1er janvier au 31 décembre).

Principales missions :

- Animation du réseau des ambassadeurs de la mobilité
- Mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux services de mobilité
- Accompagnement des porteurs de projets du territoire
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs
- Elaboration d'actions d'animation et de communication pour inciter au changement de comportement en matière de mobilité
- Recherche et construction des candidatures pour répondre aux programmes et AAP sur la mobilité

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	39 076,59 €	Europe Leader (80%)	35 950,46 €
Coûts indirects	5 861,49 €	Autofinancement parc (20%)	8 987,62 €
Total	44 938,08 €	Total	44 938,08 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 36
 Exprimés (en voix) : 36
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.3 – Animation et gestion LEADER

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen «Leader» qui permet de soutenir des actions de développement rural.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long de la durée du programme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation pour 2023 et de gestion pour 2023 et 2024 du programme Leader.

Principales missions liées à l'animation :

- Animation générale du programme et de son suivi - évaluation,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL),
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs et l'autorité de gestion,
- Animation et suivi des projets de coopération,
- Participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- Édition des accusés de réception et instruction des dossiers,
- Rédaction des engagements juridiques et lien avec l'Autorité de gestion,
- Réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- Transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- Suivi administratif et financier des dossiers.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges (1.5 ETP)	71 494.72 €	Europe Leader (80%)	66 735.14 €
Coûts indirects	10 724.21 €	Parc (20%)	16 683.79 €
Cotisation au réseau régional	1 200.00 €		
Total	83 418.93 €	Total	83 418.93 €

Corine WOLFF ajoute que le programme actuel prend fin en 2023 avec des paiements probablement jusqu'en 2024.

Le prochain programme est en train de se construire sur un périmètre bien plus large, avec d'autres GAL comme celui des Bauges, du Pays Voironnais, de l'espace Belledonne et de l'Avant-Pays-Savoyard. La candidature doit être déposée pour la mi-décembre.

Il comprend un gros travail sur les « bourgs-centres » qui amène à s'interroger sur sa définition, mais qui se caractérise par la redynamisation des villages.

Cédric VIAL indique que les bourgs-centres ont déjà été identifiés, et que les communes n'ont pas toutes les mêmes enjeux d'aménagement de territoire. De plus, les communes de métropole sont éligibles seulement si elles font partie d'un Parc ou d'une préfiguration de Parc comme l'Espace Belledonne.

Véronique MOREL demande qui définit ces critères.

Dominique ESCARON répond que c'est la région qui les définit, nous travaillons avec les Bauges pour mettre en route ce programme efficacement.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.4 – Démarche Particip'Actions en Chartreuse

Point présenté par Véronique MOREL, Vice-présidente en charge des initiatives citoyennes et associatives

Elus, associations, habitants de Chartreuse ont défini collectivement un projet de territoire à l'échelle du Parc pour la période 2022-2037. Cette vision d'avenir est consignée au sein d'une Charte qui implique l'ensemble des acteurs locaux du territoire.

Dans cette Charte 2022-2037, le Parc de Chartreuse porte l'ambition d'une « plus forte implication des habitants » du territoire.

L'association des Amis du Parc et le Parc de Chartreuse propose, de ce fait, une démarche de suivi et d'animation de la participation locale des acteurs du territoire en lien avec les objectifs de la Charte 2022-2037.

DESCRIPTION

Les outils de communication envisagés sont les suivants :

La démarche « Particip'Action en Chartreuse » vise à promouvoir les contributions citoyennes en faveur du développement durable dans notre massif.

Un outil informatique, accessible en ligne, sera créé pour permettre le repérage et le suivi des initiatives locales liées aux orientations opérationnelles de la nouvelle charte du Parc.

Cette cartographie interactive permettra de mettre en réseau toutes les idées et inventer la Chartreuse de demain.

Une animation et une communication particulière pour lancer cette initiative est nécessaire à minima au démarrage.

Les outils de communication envisagés sont les suivants :

Communiqué de presse
Vidéo/ppt présentation
Site web et réseaux sociaux
Affiches / Flyers ?
RADIO COULEURS CHARTREUSE émission « Place aux idées »
Information aux communes pour diffusion dans leurs outils (journaux municipaux ...)
WEBINAIRE « les lundis du Parc »
Présentation en Comité syndical

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Animation des Amis du Parc	7 000 €	Région AURA	7 000 €
Total	7 000 €	Total	7 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.5 - Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse

Point présenté par le Président

Depuis juillet 2019, les bâtiments ou ensembles de bâtiments tertiaires dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1000 m² sur une même unité foncière (ou un même site) sont soumis à la réglementation dite « Eco Energie Tertiaire » avec une obligation de réduction et de suivi des consommations énergétiques.

St Pierre de Chartreuse est déjà engagée dans une démarche qualitative de performance énergétique. Ainsi, elle a réalisé l'audit énergétique des principaux bâtiments de la commune (ancienne mairie, école élémentaire, foyer de fond, gîte et piscine), ce qui a permis d'acquérir une connaissance sur les bâtiments énergivores de la commune.

Désormais, suite aux préconisations de l'ADEME (mise en place d'une instrumentation adaptée pour suivre l'impact des travaux de maîtrise de l'énergie), elle souhaite mettre en œuvre un dispositif permettant de mieux connaître les consommations afin de mieux les maîtriser et les piloter.

DESCRIPTION

L'opération consiste à lancer une étude de faisabilité permettant, à terme, de mettre en place des systèmes de gestion technique, de suivi et de pilotage des consommations adaptés aux besoins de la commune à moindre coûts. Cela constitue une opération assez ambitieuse et innovante en matière de suivi des consommations, puisque ce n'est actuellement pas mis en place dans la plupart des communes.

L'étude de faisabilité permettra d'obtenir :

- L'analyse des besoins de la commune ;
- L'identification et le chiffrage de solutions pour l'amélioration du suivi énergétique des bâtiments et du pilotage des installations techniques afférentes.

L'étude donnera lieu à un plan de déploiement chiffré afin de :

- Maîtriser et réduire les consommations d'énergie de façon détaillée (par équipement, par bâtiment/activité, etc.) ;
- Prévenir et éviter les pannes ;
- Afficher une démarche environnementale et d'efficacité énergétique ;
- Améliorer le confort et les services rendus.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Coût de l'étude de faisabilité	6 192,00 €	Région (contrat de parc)	4 953,00 €
		Autofinancement commune	1 239,00 €
TOTAL	6 192,00 €		6 192,00 €

Michèle MONIN s'interroge sur cette action, fait-elle référence au site « opera », si tel est le cas, pourquoi cette offre de financement n'a pas été proposée aux autres communes, car Miribel les Echelles est en train de travailler sur ce sujet et n'a pas eu connaissance de telle subvention. Le Président rappelle que pour chaque opération, chaque projet, il est nécessaire de chercher des plans de financements, le Parc est un outil dont il faut se servir.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 36

Exprimés (en voix) : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON fait part de quelques points :

- La construction de la Maison du Parc est en cours, la dalle sera coulée avant l'hiver afin de réaliser la charpente.
- Le loup a été présent durant l'été, avec des attaques régulières mais finalement pas en grande quantité
- Le Lyon-Turin

Cédric VIAL explique que l'on attend la décision du gouvernement sur les accès. Dans tous les cas il sera nécessaire de prendre une décision avant la fin de l'année pour ne pas perdre les financements européens (ce qui représente 50 % de plusieurs milliards)

Maurice DELPHIN fait part de la déception de la commune de St Aupre de l'absence du Parc lors de la foire de St Aupre.

Le Président l'informe que son agenda, ainsi que ceux des vice-présidents, sont très chargés en cette période, il regrette que personne n'ait pu se rendre disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 10

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

BUREAU SYNDICAL
3 octobre 2022 – 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE – SALLE DES FETES

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie
VIAL Cédric (pour partie)

2^{ème} collègue

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert
WOLFF Corine

4^{ème} collègue

BONNARDON Pierre

5^{ème} collègue

BREYTON Stéphanie (pour partie)
DELPHIN Maurice
ESCARON Dominique
GUSMEROLI Stéphane
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MOREL Véronique

6^{ème} collègue

PICARD Christian

7^{ème} collègue

Invités

EVETTE Flore Préfecture de l'Isère

membres de l'équipe technique

FATELA Artur
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à WOLFF Corine
GERIN Anne à GUIGUE Gilbert

3^{ème} collègue

4^{ème} collègue

BÂABÂA Jimmy à BONNARDON Pierre
HABFAST Claus

5^{ème} collègue

CLOUZEAU Dominique à BREYTON Stéphanie (pour partie)
EYMERY Clémentine

6^{ème} collègue

LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
BELLINGHERY Éric
DELCAMBRE Philippe

7^{ème} collègue

MILLET Régine à MOREL Véronique
PICHON-MARTIN Bertrand à ESCARON Dominique
ENGRAND Christophe
MACHON Martine

Invités

BRUN Jean-Jacques co-président CoSci
MADELRIEUX Sophie co-présidente CoSci